



2 **Rapport Moral
AG 2019**

3 **Rapport activités
AG 2019**

4 **Rapport activités
suite**

5 **Bulletin
d'adhésion**

6 **Réforme justice
des mineurs**

7 **Réforme justice
suite**

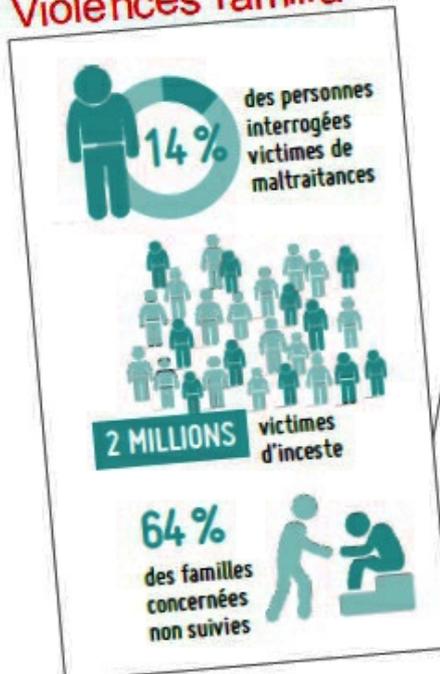
8 **Frères
d'Armes**

9 **Devoir de vigilance
(une première victoire !)**

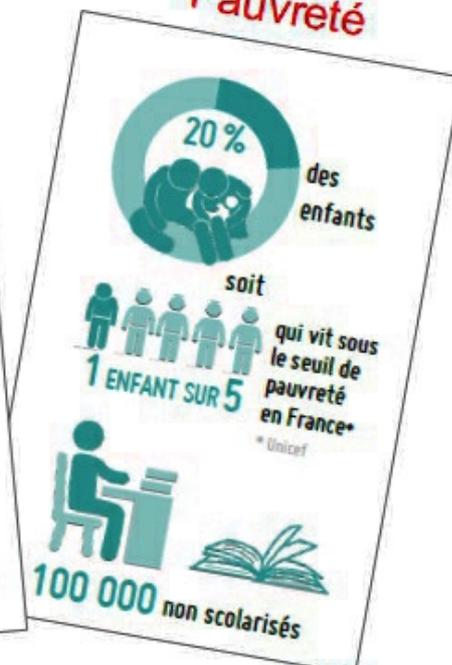
10 **Violences faites
aux femmes**

30ème ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Violences familiales



Pauvreté



Justice des mineurs



Enfermement des enfants en CRA



Outre-Mer

De nombreux enfants sont privés d'école et de soins, sont séparés de leurs familles, enfermés ou expulsés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 RAPPORT MORAL

Défendre les droits et les libertés reste un combat quotidien, un combat sans fin. Nous le savons, et notre action s'inscrit dans la durée.

Les reculs doivent contribuer à nous mobiliser davantage encore.

Et les bonnes causes, les bonnes raisons ne manquent pas. **Le combat que nous devons mener est idéologique.** L'idéologie étant comprise ici comme « un ensemble d'idées et de discours a priori plausibles visant à décrire comment devrait se structurer la société » (*Thomas PIKETTY*). La base de notre discours nous la connaissons, nous la partageons. Elle est construite sur les textes fondamentaux : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution de 1946, la convention internationale des droits de l'enfant, la convention dite d'Istanbul relative aux discriminations faites aux femmes (CEDAW)...

Notre combat se fait à trois niveaux :

• Le droit qui se construit.

Ce sont les députés, les sénateurs qui votent les lois. Nous devons les alerter, les informer chaque fois qu'un texte est mis en débat. Ces alertes se font au niveau national. Nous devons les relayer au niveau local.

• L'effectivité des droits.

Trop souvent, les droits existent et ne sont pas appliqués, voire même sont bafoués par ceux dont le rôle est de les faire respecter. Ce combat, nous le menons au niveau local :

- Nous continuerons les actions en direction de la jeunesse: écrits de la fraternité, interventions en milieu scolaire, concours de plaidoiries.

- Nous devons développer nos interventions en direction des associations.

- Les municipales sont une occasion de faire connaître nos positions. La défense des droits se fait aussi à l'échelon local. C'est pour cette raison que nous avons invité la précédente équipe municipale à signer la charte européenne des droits de l'homme dans la cité.

- Les combats contre les violences faites aux femmes, aux enfants restent malheureusement d'actualité.

travail de veille, d'accompagnement des personnes qui ont des difficultés pour accéder aux droits.

• Le développement de nos idées.

Les droits de l'homme sont de plus en plus souvent raillés, comme s'ils dataient d'un autre siècle. Ils empêcheraient l'efficacité dans le maintien de l'ordre par exemple, mais aussi dans le domaine économique et social, dans le champ des libertés. Ce combat me semble celui que nous avons à mener de façon la plus urgente.

Pour l'année à venir,

- Nos permanences d'accès aux droits restent une nécessité.
- Nous avons besoins de « veilleurs » qui nous signalent les atteintes aux droits, ou le manque d'accès à des droits (scolarisation par exemple).

- Nous devons rester vigilants sur le droit qui se fait :
 - o Réforme de la justice des mineurs,
 - o Amendement Maillard,
 - o Transposition de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte,

- Nous devons participer aux débats de société :
 - o Ville intelligente (Smart City) et société de contrôle,
 - o Éthique : résolution sur la fin de vie

Bernard LECLERC

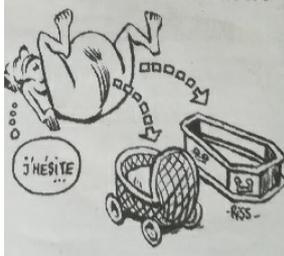
Président de la section LDH Metz – Moselle

Nous remercions Charlie-Hebdo pour nous avoir soutenu au cours de la manifestation en faveur du trentième anniversaire de la CIDE

JOYEUX ANNIVERSAIRE

À L'OCCASION DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'homme de Metz tente d'alerter sur une situation jugée catastrophique. En France, il y a un infanticide tous les cinq jours. Un chiffre qui serait sous-évalué. 100 000 gamins ne sont pas scolarisés. Et les mineurs non accompagnés tardent à être pris en charge. Et si on essayait enfin la seule solution efficace pour ne pas martyriser les enfants : ne pas en faire?

N. Hubert



LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de Metz-Thionville

Numéro 84
Décembre 2019

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

AG du 27 novembre 2019

Élection du nouveau bureau

Le bureau est élu à l'unanimité et

se compose comme suit :

Président :

Bernard LECLERC

Secrétaire :

Hélène LECLERC

Trésorier :

Charles ROEDERER

Trésorière-adjointe :

Marie HEBERT

Sont également élus au bureau :

Geneviève GRETHEN

Francis GUERMANN

Geneviève LANTOING

François LEVY

Raphaël PITTI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 RAPPORT MORAL

Défendre les droits et les libertés reste un combat quotidien, un combat sans fin. Nous le savons, et notre action s'inscrit dans la durée.

Les reculs doivent contribuer à nous mobiliser davantage encore.

Et les bonnes causes, les bonnes raisons ne manquent pas. **Le combat que nous devons mener est idéologique.** L'idéologie étant comprise ici comme « un ensemble d'idées et de discours a priori plausibles visant à décrire comment devrait se structurer la société » (*Thomas PIKETTY*). La base de notre discours nous la connaissons, nous la partageons. Elle est construite sur les textes fondamentaux : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution de 1946, la convention internationale des droits de l'enfant, la convention dite d'Istanbul relative aux discriminations faites aux femmes (CEDAW)...

Notre combat se fait à trois niveaux :

• Le droit qui se construit.

Ce sont les députés, les sénateurs qui votent les lois. Nous devons les alerter, les informer chaque fois qu'un texte est mis en débat. Ces alertes se font au niveau national. Nous devons les relayer au niveau local.

• L'effectivité des droits.

Trop souvent, les droits existent et ne sont pas appliqués, voire même sont bafoués par ceux dont le rôle est de les faire respecter. Ce combat, nous le menons au niveau local :

- Nous continuerons les actions en direction de la jeunesse: écrits de la fraternité, interventions en milieu scolaire, concours de plaidoiries.

- Nous devons développer nos interventions en direction des associations.

- Les municipales sont une occasion de faire connaître nos positions. La défense des droits se fait aussi à l'échelon local. C'est pour cette raison que nous avons invité la précédente équipe municipale à signer la charte européenne des droits de l'homme dans la cité.

- Les combats contre les violences faites aux femmes, aux enfants restent malheureusement d'actualité.

travail de veille, d'accompagnement des personnes qui ont des difficultés pour accéder aux droits.

• Le développement de nos idées.

Les droits de l'homme sont de plus en plus souvent raillés, comme s'ils dataient d'un autre siècle. Ils empêcheraient l'efficacité dans le maintien de l'ordre par exemple, mais aussi dans le domaine économique et social, dans le champ des libertés. Ce combat me semble celui que nous avons à mener de façon la plus urgente.

Pour l'année à venir,

- Nos permanences d'accès aux droits restent une nécessité.
- Nous avons besoins de « veilleurs » qui nous signalent les atteintes aux droits, ou le manque d'accès à des droits (scolarisation par exemple).

- Nous devons rester vigilants sur le droit qui se fait :
 - o Réforme de la justice des mineurs,
 - o Amendement Maillard,
 - o Transposition de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte,

- Nous devons participer aux débats de société :
 - o Ville intelligente (Smart City) et société de contrôle,
 - o Éthique : résolution sur la fin de vie

Bernard LECLERC

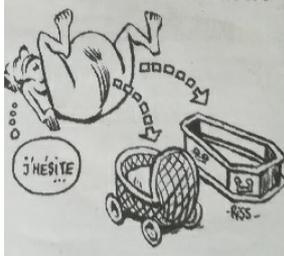
Président de la section LDH Metz – Moselle

Nous remercions Charlie-Hebdo pour nous avoir soutenu au cours de la manifestation en faveur du trentième anniversaire de la CIDE

JOYEUX ANNIVERSAIRE

À L'OCCASION DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'homme de Metz tente d'alerter sur une situation jugée catastrophique. En France, il y a un infanticide tous les cinq jours. Un chiffre qui serait sous-évalué. 100 000 gamins ne sont pas scolarisés. Et les mineurs non accompagnés tardent à être pris en charge. Et si on essayait enfin la seule solution efficace pour ne pas martyriser les enfants : ne pas en faire?

N. Hubert



LA LETTRE de la L.D.H



*Note d'information
de Metz-Thionville*

*Numéro 84
Décembre 2019*

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

AG du 27 novembre 2019

Élection du nouveau bureau

Le bureau est élu à l'unanimité et se compose comme suit :

Président :

Bernard LECLERC

Secrétaire :

Hélène LECLERC

Trésorier :

Charles ROEDERER

Trésorière-adjointe :

Marie HEBERT

Sont également élus au bureau :

Geneviève GRETHEN

Francis GUERMANN

Geneviève LANTOING

François LEVY

Raphaël PITTI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Comme chaque année, nos activités nous ont amenés à nous mobiliser, seuls ou avec d'autres, pour défendre ou promouvoir un large éventail de droits et de libertés.

Permanences d'accès aux droits

Nous assurons des permanences d'accès aux droits à Metz et Thionville.

Cette année nous avons assuré 48 permanences à Metz et 45 à Thionville.

La plupart des dossiers auxquels nous sommes confrontés sont des dossiers concernant l'accès aux droits des étrangers.

Les demandes :

- Aide pour des titres de séjour pour maladie,
- Problèmes liés à des demandes d'aides sociales (département, CAF,...),
- Changement de statut : maladie -> salarié, ou étudiant -> salarié, ou jeunes sortant du dispositif de l'ASE et en demande de titre de séjour,
- Réunification familiale ou regroupement familial,
- Titre de séjour salarié,
- Demandes exceptionnelles de titre de séjour,
- Situations de personnes dublinées, de personnes retenues en centre de rétention,
- Accompagnement dans des situations de racisme au travail, dans un village,...
- Demandes d'information concernant des problématique d'hospitalisation d'office,
- Problématiques de scolarisation,
- Demande concernant la vie démocratique au sein des associations,

Nous participons à des réunions à la préfecture. Celles-ci nous permettent

- de connaître les préoccupations de la préfecture concernant la demande de titres de séjour en Moselle,
- de faire connaître les points qui nous préoccupent,
- de mettre en avant quelques dossiers qui mettent en évidence des soucis dans la gestion des demandes de titres de séjours et de les corriger.

Jeunesse et interventions en milieu scolaire

Écrits de la fraternité

Cette année encore, une belle mobilisation des enseignants et des classes.

Interventions en milieu scolaire

Laïcité : 42 interventions dans 11 établissements et qui ont concerné 1087 élèves

Animations portées conjointement par La ligue de l'enseignement, Le cercle Jean Macé, Couleurs Gaies, Les

Profanes.

Xénophobie, racisme : 541 élèves concernés et 2 interventions à l'IUT de Metz.

Animations portées conjointement par Couleurs gaies, La ligue de l'enseignement, La passerelle.

Concours de plaidoiries

Cette année, nous souhaitons que se mette en place un concours de plaidoirie au niveau des lycées de l'agglomération messine.

L'information a été diffusée. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de retours.

Service national universel

Un projet gouvernemental que nous dénonçons.

Nous nous sommes mobilisés au début de l'été pour nous y opposer, puis en septembre avec un appel à d'autres associations, sans grand succès. Ce projet va sans doute resurgir bientôt et nous restons vigilants.

Discriminations

Fabrique de l'égalité : Droits en dangers, droits à défendre. Table ronde à partir de La déclaration universelle des droits de l'homme.

Appel à manifester

- Contre l'antisémitisme : en février après une floraison de tags antisémite à Paris
- Contre le Racisme à l'université : propos racistes échangés sur les réseaux sociaux entre des étudiants de sociologie de l'université de Metz.

Création de deux clips vidéo.

Intervention du groupe théâtre à Fameck, à Uckange.

Ouvrir la voix : ciné débat à l'IRTS en partenariat avec le FRAC. Paroles de femmes au travail

Liberté et numérique

Un groupe de travail Liberté et Numérique s'est mis en place dans notre section à l'initiative de David et Cécile. Ce groupe nous a permis de travailler divers thèmes :

- Vidéo surveillance : visite du centre de surveillance urbaine de Metz.
- Conférence de Laurent MUCCHIELI à l'IRTS sur le thème de la vidéo surveillance
- La réforme du droit d'auteur.
- Atelier Chiffon Rouge : atelier vidéo maton ayant pour thème liberté et numérique



L'assemblée

Droit des femmes

Interventions dans le cadre de la journée contre les violences faites aux femmes, la déferlante messine et le 8 mars pour l'égalité hommes femmes.

Une présence et un partenariat plus important qui se met en place avec l'association « Osez le féminisme ».

Droit des enfants

Veille et interventions pour le droit à la scolarisation (Montigny, hôtel du Nord)...

Vigilance et accompagnement de MNA.

Ciné débat Fameck / témoignage le 17 octobre

Lutte contre l'enfermement des enfants en CRA. Courier aux députés, rencontre avec le préfet, travail avec l'UNICEF

Droits de l'enfant 17 octobre table ronde enfance et pauvreté

Les réformes législatives

Pour chaque réforme, il nous a semblé important d'informer sur les projets, de diffuser et de former sur les textes nouveaux.

- Réforme de la justice (Grâce Favrel)
- Réforme du droit des étrangers (Christelle Merll)
- Droit de manifester et loi anti casseurs (Grâce Favrel)

Travail en réseau

Nous travaillons avec le Réseau de Solidarité des associations Messines (RESAM)

- Plateforme médicosociale
- Création d'un groupe droit des étrangers au sein du réseau
- Régulation de la messagerie, animation du site du réseau
- Animation du groupe culture insertion jusqu'en septembre 2019

Culture – insertion

Nous avons proposé à des jeunes migrants avec lesquels nous sommes en contact :

- Des spectacles
- Des places à l'Open de tennis

Social

Soutien des habitants de la rue Victor Poulain à Woippy lors des problèmes d'intoxication à la suite d'émissions de monoxyde de carbone dans les appartements : échanges de messages, de conseils, participation à des réunions avec Metz Habitats Territoire et la Mairie de Woippy

International

Luxembourg : soutien et information pour les élections à la chambre des salariés. Conférence débat à la mairie de Metz

Palestine : soutien des actions de l'AFPS :

- Soutien à Marwan BARGOUTI à Vandoeuvre
- Un autre son d'Israël
- Nakba : conférence débat

Kurdes : manifestation de soutien avec les Kurdes de Moselle lors de l'invasion turque de la Syrie et le lâchage des Etats Unis et de l'Europe

Algérie : manifestation de soutien à Louisa Hanoune

Burkina Faso : conférence d'information sur la dégradation de la situation au Burkina Faso.

Guinée :

- Intervention sur le droit des étrangers lors de la fête d'intégration des étudiants à l'université
- Manifestation de soutien au FNDC (Front National pour la Défense de la Constitution) avec les guinéens de Moselle
- Angola : travail avec l'association ANAAMO (association des naturels et amis de l'Angola en Moselle)

Communication

Nos outils de communication :

- « La lettre mosellane de la LDH ». C'est Daniel DEBATISSE qui assure le travail de collecte des articles, de mise en page, et très souvent d'édition.
- la page facebook de la section (suivie par 498 personnes).
- un site. Il a été consulté par 4300 personnes qui ont regardé 9200 pages.
- un compte twitter qui a 170 abonnés.

Nous transmettons par mail des informations à nos adhérents. Nous nous interrogeons sur la fréquence à donner à ces communications.

Nous ne savons pas toujours ce que reçoivent nos adhérents du national et ce que nous pourrions (devrions) leur transférer.

La vie de la section

La section est pilotée par un bureau qui se réunit une fois par mois. Le bureau, c'est un(e) président(e), un(e) secrétaire, un(e) trésorier(e) et des volontaires. Les membres du bureau sont élus pour un an.

La vie de la section, ce sont ces actions mais aussi des réunions de sections. Vous en recevez régulièrement les comptes rendus.

La vie de la Ligue des droits de l'homme

Cette année était une année de congrès, de renouvellement du comité central.

A propos des candidatures et des élections : il y a peu de candidatures, et les élections mobilisent peu (de l'ordre de 20%) des adhérents.

Fonctionnement démocratique, fonctionnement des instances, rôle des sections, des régions, toute une série de problématiques que la LDH s'est engagée à travailler d'ici le prochain congrès.

Deux groupes de travail ont été mis en place :

- Approfondissement du positionnement politique de la LDH
- Analyse des réalités de la LDH et de son fonctionnement associatif sur les territoires.

Le congrès a voté deux résolutions :

- Au coeur des luttes pour l'égalité : le droit des femmes.
- Conforter la perspective d'une bioéthique pour toutes et tous autour de cinq principes

Participation le 19 octobre Colonne Merten au rassemblement organisée par l'association des Guinéens de Metz pour alerter l'opinion sur les crimes commis contre le peuple de Guinée par le président Alpha Conde.



Moment de convivialité

LA RÉFORME DE LA JUSTICE DES MINEURS : RÉPRIMER PLUTÔT QU'ÉDQUER

Le gouvernement veut créer un code pénal pour les mineurs

Fin 2018, la ministre a annoncé une réforme, par voie d'ordonnance, du texte fondateur de la Justice des mineurs, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance en danger et l'enfance délinquante.

Tout inquiète dans cette annonce, le fond comme la forme, s'agissant d'un élément sensible, primordial et symbolique de l'arsenal législatif français.

Le gouvernement souhaite une nouvelle justice des mineurs, plus répressive, pour répondre aux attentes supposées de la société.

Actuellement, on observe une sur-pénalisation

L'ordonnance de 45, très protectrice dans son esprit, a été retouchée 38 fois depuis 1945.

Toutes les modifications sont allées dans le sens d'une plus grande pénalisation, au détriment du travail éducatif :

- Au 1/ 7/ 2019 : 894 adolescents étaient incarcérés (en prison), auxquels s'ajoutent :
- Les jeunes placés en centres éducatifs fermés (54)
- Ceux placés en psychiatrie
- Les enfants étrangers enfermés en Centre de rétention

administrative : en 2018, 208 en métropole, 1221 à Mayotte, auxquels s'ajoutent les 339 mineurs non accompagnés (MNA) enfermés pour un soupçon de majorité.

Le nombre de jeunes incarcérés est le plus élevé depuis une vingtaine d'années

Tout le monde reconnaît la nécessité de réformer l'ordonnance de 45, mais en plaçant l'enfant au cœur des débats et en donnant le primat de l'éducatif sur le répressif.

Quels sont les principes du code pénal voulu par le gouvernement ?

Selon le ministère, les principes de cette réforme sont :

- Une simplification de la procédure pénale applicable aux mineurs délinquants,
- L'accélération de leur jugement s'agissant de leur culpabilité

- Le renforcement de leur prise en charge par des mesures adaptées et efficaces

- l'amélioration de la prise en compte de leur victime

On ne peut que constater une accélération des procédures au détriment du travail éducatif : ne reste plus que le répressif !

La méthode utilisée

Comme nous le savons, c'est par ordonnance que la ministre de la justice compte procéder.

Or, toute modification concernant la justice des mineurs doit faire l'objet d'un débat de fond. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'être en désaccord avec le choix du gouvernement de procéder

par ordonnance.

Agissant par ordonnance, le gouvernement se prive d'un véritable débat parlementaire sur un sujet aussi important.

La méthode est toujours la même : passer en force avec un débat de façade !

Est-ce que les grands principes de la justice des mineurs sont respectés dans ce nouveau code pénal ?

- **La prévention, qui devrait être une réflexion préalable à toute réforme, est absente de ce nouveau code**

Mener une politique de prévention, c'est prendre en compte les facteurs qui accroissent le passage à l'acte délinquant, dont les précarités sociales et éducatives.

Mener une politique de prévention, c'est aussi prendre en compte la frontière floue entre enfance en danger et enfance dé-

linquante, le facteur commun le plus fréquent étant le manque d'encadrement familial et d'adultes de référence.

Mener une politique de prévention, c'est donner les moyens à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de mener un travail de soutien aux familles.

L'enfant délinquant est d'abord un enfant en danger qu'il faut protéger.

(à suivre)



(La réforme de la justice des mineurs : suite)

- **L'âge de responsabilité pénale n'est toujours pas clairement défini.**

Actuellement, la détermination de la responsabilité pénale des enfants est fondée uniquement sur le critère de discernement du mineur, qui est apprécié par le juge, sans considération relative à l'âge.

Le projet gouvernemental introduit un seuil d'âge à 13 ans, en dessous duquel il ne pourrait y avoir de mesures pénales. Mais cela peut être écarté dans certains cas,

si le procureur ou le juge estime que cet enfant a agi avec discernement. L'enfant de 10 à 13 ans pourrait donc être responsable pénalement.

La France est le seul pays européen à ne pas avoir fixé clairement d'âge de responsabilité pénale.

- **La responsabilité pénale est -elle atténuée pour les mineurs ?**

Actuellement, les mineurs sont davantage poursuivis au pénal que les majeurs. (94 % contre 70 %)

Les mesures sont de plus en plus répressives, en témoigne la hausse de l'incarcération des mineurs.

Ce projet ne prévoit aucune mesure susceptible de diminuer le nombre de jeunes incarcérés.

Cette réforme ne peut être pensée que de manière globale et transversale, car la délinquance est multifactorielle.

Il convient de toujours rappeler qu'un enfant qui passe à l'acte est un enfant en danger.

Pour assurer le primat de l'éducatif sur le répressif, la justice des enfants a besoin de temps et de moyens, tant financiers qu'humains.

Les parlementaires sont les derniers remparts pour apporter, par le biais d'amendements, des modifications à ce projet de code pénal.

Au contraire, on perçoit plutôt des mesures expéditives et punitives :

- Il faut gagner du temps en accélérant les procédures,
- L'excuse de minorité peut toujours être abandonnée pour les plus de 16 ans, ce qui est un abaissement insidieux de l'âge de la majorité pénale à 16 ans,

Il faut rappeler avec force que l'atténuation de la responsabilité est un principe constitutionnel, car les enfants sont des êtres en construction qui n'ont pas la maturité suffisante pour une sanction pénale.

- **Quelle place pour l'éducatif ?**

Le travail éducatif suppose de tisser des liens de confiance avec le jeune et sa famille. Pour cela, il faut du temps et des moyens.

Actuellement, les juges pour enfants ordonnent des mesures éducatives fictives, car la PJJ étant tellement sous-dotée, qu'il n'y a personne pour les mettre en œuvre.

Certaines mesures ne sont plus possibles, comme trouver des lieux de placement éducatif adaptés.

Enfin, on ne sait pas si « le relèvement éducatif du mineur » est l'objectif prioritaire du projet gouvernemental, dans la mesure où d'autres objectifs semblent primer, telle la défense des intérêts des victimes.

Hélène Leclerc

Animatrice du GT Droits de l'enfant

La responsabilité pénale est-elle atténuée pour les mineurs



Voir aussi le Républicain Lorrain du 14 novembre 2019 ou sur le site* :

Metz | Société Hélène Leclerc :

« **Trop d'atteintes aux droits de l'enfant** »

« C'est un cri d'alerte que lance la ligue des droits de l'homme (LDH) de Metz, à l'occasion du 30e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Hélène Leclerc, spécialiste de cette thématique au niveau national dresse un bilan assez alarmant. »



* <https://c.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2019/11/14/helene-leclerc-trop-d-atteintes-aux-droits-de-l-enfant>

FRERES D'ARMES

Comme beaucoup d'entre nous, il y a peu de temps, j'ai découvert sur les écrans qui nous entourent, les visages de ces Hommes morts au Mali lors d'une mission anti-terroriste. Le sujet était alors présent dans tous les débats et avait suscité bien des émotions, voire des interrogations.

Brusquement, ces Hommes n'étaient plus des anonymes, ils avaient un visage, un nom, un âge, une histoire.

Frères d'armes ! comme deux mots indissolublement unis. Jadis, cela se disait de deux chevaliers qui, ayant contracté une alliance d'armes, promettaient de se secourir réciproquement. Aujourd'hui, je cite un général de corps d'armée : « c'est quelqu'un au côté de qui je suis appelé, un jour peut-être, à combattre en opération, quelqu'un à qui je vais devoir confier ma sécurité, ma vie, la réussite de ma mission »

Dans l'hommage qui leur a été rendu, ce ne sont ni les discours, ni les mots choisis, ni les décorations posées sur leur cercueil que j'ai retenus. C'est le silence qui a entouré leur présence, un silence qui s'est installé, un silence partagé, respecté, c'est ce silence qu'il fallait entendre.

Mais très vite, un événement chasse l'autre, ce n'est plus le silence, mais bien les bruits d'une société en révolte qui crèvent tous nos écrans !

Au moment où j'écris ces lignes, notre pays est en grande souffrance, beaucoup d'hommes et de femmes n'ont plus confiance dans nos institutions, dans nos élus, en cette fin d'année qui arrive à grands pas, ce que nous entendons dans tous les médias, les journaux, les réseaux sociaux, ce sont des cris, de colère, de refus, des cris d'angoisse devant un avenir incertain, de l'hostilité.

Les acquis sociaux qui sont les nôtres aujourd'hui ont toujours été le fruit de luttes, de combats politiques, et les Droits de l'Homme n'ont pas été écrits dans les périodes les plus douces de notre Histoire, que ce soit la Déclaration de 1789 ou la Déclaration Universelle du 10 décembre 1948, ces paroles ont été inscrites afin de donner à l'humanité toute entière des outils pour se construire un avenir commun.

Dans la société qui est la nôtre aujourd'hui, quel est notre avenir commun ?

Le dialogue social existe-il encore entre ceux qui nous gouvernent et les citoyens que nous sommes ?

Les inquiétudes qui s'expriment fortement dans les

rues sont-elles entendues ?

Dans notre société, il y a certes les paroles exprimées, dans les manifestations, les débats, mais il existe aussi des paroles que personne ne peut entendre, des silences que personne ne semble plus écouter, et pourtant :

Aujourd'hui, dans notre pays, des hommes, des femmes, des enfants, dorment dans la rue.

Aujourd'hui, dans notre pays, des pauvres deviennent de plus en plus pauvres et ne savent plus où aller chercher une main tendue.

Aujourd'hui, dans notre pays, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants se voient considérés comme responsables de tous nos maux et invités à repartir d'où ils sont venus.

Aujourd'hui dans notre pays des femmes meurent sous les coups de leur conjoint, certes dans l'indignation générale mais après ?

Je pourrais continuer la liste de tous ces cris silencieux que nous n'entendons plus assez.

Les conflits sociaux c'est une longue histoire en France, elle est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

Le risque serait d'opposer les cris de colère aux cris silencieux, les Droits des uns aux Droits des autres.

Travailler et avoir un revenu équitable, chercher asile dans un autre pays, vivre en paix dans une société pour qui les mots comme Liberté-Égalité-Fraternité ne sont pas vides de sens, restent à l'évidence, d'une brûlante actualité !

Les événements les plus bruyants, les plus impressionnants attirent toujours l'attention, font naître des réactions différentes, adhésion, refus, hostilité, violence...

N'oublions pas que beaucoup de choses se construisent aussi dans l'indifférence, la durée, le silence.

J'avais démarré mon propos sur la situation au Mali je terminerai par un proverbe africain :

**« Quand un arbre tombe, on l'entend
Quand la forêt pousse, pas un bruit »**

Dans le bruit comme dans le silence Les Droits de l'Homme c'est plus que jamais l'Histoire que nous voulons continuer à écrire au présent.

Françoise Maix pour la section de Metz

La section LDH de Metz
vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une
bonne et heureuse année 2020

DEVOIR DE VIGILANCE (une première victoire!)

Le 12 décembre 2019, s'est tenue devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, la première audience visant à contraindre une entreprise à se conformer à ses obligations relatives au devoir de vigilance. L'entreprise Total doit en effet rendre des comptes concernant un projet d'exploitation du pétrole en Ouganda, accusé par les associations les Amis de la Terre et Survie de porter gravement atteinte aux droits humains.

Du jamais vu dans le monde de la responsabilité sociétale des entreprises, dominé jusqu'ici par des normes volontaires, donc non contraignantes pour les multinationales.

Pourquoi une telle évolution?

Souvenez-vous le 24 avril 2013 s'effondrait le Rana Plaza, immeuble situé dans la capitale du Bangladesh abritant plusieurs usines de confection travaillant pour des marques de vêtements internationales.

Ce jour là, le monde entier s'est aperçu que le diable ne s'habillait pas uniquement en Prada mais portait également des vêtements GAP, Benetton, C&A et faisait confectionner ses jeans préférés au péril de la vie de salariés sous payés.

Face à l'émoi suscité par la mort des 1127 ouvriers, des voix se sont élevées pour demander une régulation contraignante des activités des multinationales.

C'est dans ce contexte qu'ont débuté les discussions autour de la loi sur le devoir de vigilance qui sera finalement adoptée le 27 mars 2017.

La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et donneuses d'ordre est la première à poser des obligations contraignantes aux entreprises dans le domaine de la prévention des atteintes aux droits humains et à l'environnement, en France

et à l'étranger. Précisément, la loi demande aux plus grandes entreprises françaises d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé, la sécurité des personnes et à l'environnement. Certes, cette loi qui ne concerne que les entreprises de plus de 5000 salariés demeure insuffisante. Néanmoins elle comporte deux avancées majeures. En premier lieu, son champ d'application couvre à la fois les activités de la société mère mais également de ses filiales, sous-traitants et fournisseurs. En second lieu, la loi a une portée extraterritoriale. Le juge français peut ainsi être saisi d'atteintes aux droits humains commises à l'étranger.

Alors finalement quelle que soit l'issue de l'action intentée contre Total, une première victoire a bel et bien été gagnée. La loi française, qui pourrait bien inspirer d'autres pays, a incontestablement fait reculer l'impunité des multinationales. En outre, elle est la preuve que l'indignation n'est pas anachronique. Elle illustre que la mobilisation a un sens et que l'espoir est permis, même si bien sûr, aujourd'hui plus qu'hier, il convient de rester vigilant!

Grâce FAVREL

RASSEMBLEMENT PACIFISTE

Pour la paix,
contre le Service National Universel,
pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

A l'initiative de la Libre pensée de Moselle et
du groupe de Metz de la Fédération Anarchiste

LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

à 11h45

Passage Adrienne Thomas
(Derrière la Gare de Metz)



La section était présente à cette manifestation organisée par la Libre Pensée de Moselle

DROIT DE VOTE AUX RÉSIDENTS EN FRANCE !

<https://www.change.org/p/droit-de-vote-pour-les-%C3%A9trangers-%C3%A8-es>

*Je suis arrivée en France en 2001.
« En France, j'ai créé une association, écrit un livre préfacé par une députée française, participé à des campagnes électorales. C'est dire comme je me sens fusionnelle avec ce pays dont je respire l'air depuis seize ans ! Alors j'ai envie de dire au nom de toutes les résident-es vivant en France : On vit ici, on travaille ici, on cotise ici, on paye nos impôts ici, on subit les mauvaises lois et on jouit des bonnes ici. Notre voix citoyenne doit compter ! »*

Fatima EZZAHRA BENOMAR



<https://www.change.org/p/droit-de-vote-pour-les-%C3%A9trangers-%C3%A8-es>

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Nous étions nombreux à marcher ce 23 novembre contre les violences faites aux femmes.

Marcher parce qu'il est encore nécessaire aujourd'hui de rappeler que le temps de la domination masculine est terminé. *Le droit de correction marital, ce droit qui reconnaissait au mari la possibilité d'infliger des châtiments corporels à sa femme sous prétexte de corriger ses défauts a été aboli au XVI^{ème} siècle. La culture en est restée. Cette représentation de la femme comme un être inférieur est intolérable.*

Marcher pour que la honte change de camp. *Les coups, les violences, contribuent, pour la personne qui les subit, à casser l'image qu'elle a d'elle-même, sa confiance en elle. La honte prend sa source dans l'humiliation. Il faut mettre collectivement la pression pour que ce soit l'auteur des violences qui vive la culpabilité et la honte.*

Marcher pour rappeler que le droit ne s'arrête pas à la porte du foyer. *L'égalité des hommes et des femmes est la règle, même derrière la porte du domicile.*

Marcher pour faire savoir aux femmes victimes de violence, à leurs enfants, notre soutien, notre empathie collective.

Marcher pour faire changer notre culture qui repose sur les rôles qui nous sont proposés dès l'enfance, rôle de garçon, rôle de fille.

Marcher, pour exiger l'appui de l'état, la mise en œuvre d'une politique plus ambitieuse que celle qu'il propose, avec des moyens pour la prévention, pour que les professionnels qui interviennent au moment du dépôt de plainte soient formés, pour la création de places dans des hébergements dédiés.

Marcher enfin, parce que les relations sont tellement plus riches quand la domination n'y a pas sa place. Et j'invite à s'y essayer tous ceux qui pensent encore le contraire.

Bernard LECLERC

Composition du BUREAU

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER
Trésorière-adjointe
Marie HEBERT

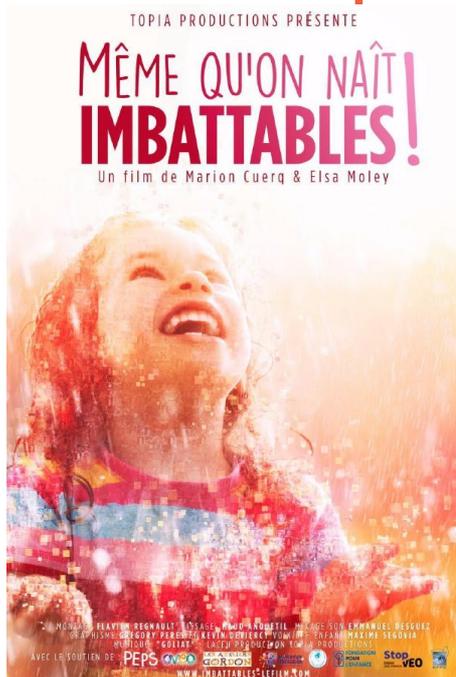
NOS PERMANENCES

THONVILLE

LES SAMEDIS
10 H – 12 H
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com

METZ

LUNDI
14 H – 17 H
Sur RDV uniquement
11, rue des Parmentiers
57000 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org



Une organisation conjointe de L'AGORA et de la LDH avec la participation de l'EPE (École des Parents et des Éducateurs).

Un film et un débat

Le film "même qu'on naît imbattables"
Le débat : les violences intra-familiales.
15 novembre à l'AGORA à 20 h, 4 rue Théodore de Gargan à METZ

« Violences conjugales : conséquences pour les enfants. »

Conférence débat animée par
Virginie PINCEMAILLE
le 5 décembre,

À la maison des associations,
1 rue du Coëtlosquet à METZ

Conférence débat

"Violence conjugale : les conséquences pour les enfants témoins"

Une organisation conjointe avec l'AIEM et l'EPE
La conférence a été animée par Virginie Pincemaille de l'AIEM
À eu lieu le 5 décembre à la maison des associations, 1 rue du Coëtlosquet

L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com